



CGT FINANCES PUBLIQUES de la GIRONDE

cgt.dr33@dgfip.finances.gouv.fr

Compte Rendu CAPL C du 4 juillet 2017 MUTATIONS au 1er septembre 2017

1° étage, Tour A

Cité administrative - Boite 85 - 33090 Bordeaux cedex

☎ 05 56 24 81 52 - Fax 05 56 24 86 34

La CGT donne lecture de la déclaration liminaire jointe en annexe.

Les restructurations ne sont pas faites par la Direction Générale, mais bien au niveau local. Ainsi, la DRFiP 33 estime que c'est de sa responsabilité de faire ces restructurations qu'elle juge nécessaire pour mieux maîtriser les dépenses publiques. Pour se faire, le Directeur prétend activer deux leviers ; celui de la spécialisation et celui de l' « effet taille » afin d'avoir une meilleure efficacité.

Il a la volonté de préserver un équilibre territorial pour garantir les missions. Toutefois, il n'est pas capable d'avoir une vision à long terme (3 ans, 5 ans, etc), les décisions politiques lui échappant totalement !

CAPL Mouvement Local au 1er septembre 2017 :

La situation des emplois C en Gironde fait apparaître un déficit par rapport au TAGERFiP :

Sur les 576 emplois au TAGERFiP, il n'y a que 552 emplois réels. Et ce n'est pas les 19 stagiaires affectés qui viendront combler le déficit de 30,8 agents (après impact du temps partiel).

Nouveau motif de gel cette année : le « gel pour équilibre entre service » qui permet de combler des déficits en empêchant d'autres services de se remplir. La Direction prend ses responsabilités et ne veut pas se retrouver avec un site comblé à 95% alors que celui d'à côté ne serait comblé qu'à 50%. Peu importe que des agents aient demandé un service dans lequel un poste a été gelé !

Il est à noter que les 2 postes gelés l'an dernier à la Paierie Régionale ont été dégelées comme la DRFiP s'y était engagée pour le mouvement de cette année.

Nous rappelons aux collègues que les vœux indiqués dans les fiches doivent correspondre à l'affectation nationale Mission/structure. Tout autre vœu exprimé ne peut être pris en considération par la Direction.

Les mesures de gestion :

Rappel : les agents ayant pour affectation nationale « ALD » n'entrent pas dans le cadre du mouvement général, et par définition de la CAPL, mais dans le cadre des mesures de gestion. C'est donc le Directeur qui décide de leur affectation au sein du département ou de la RAN sur laquelle ils ont été affectés.

La Direction nous a assuré avoir tenu compte des situations géographiques et sociales des ALD qui ont été affectés hors RAN de Bordeaux, tout en restant au plus près de leurs choix.

Par ailleurs, des mesures de gestion par le biais de détachements ont été prises pour certains collègues dans des situations sociales ou médicales particulièrement graves.

Pour ce mouvement, les ALD sont au nombre de 34, dont 17 stagiaires, auxquels s'ajoutent 5 ALD locaux. Malgré ces affectations, encore trop de postes de cadre C restent vacants !

La CGT demande donc non seulement de pourvoir à ces postes vacants mais aussi de recréer des postes pour le bon fonctionnement des services.

Même si le projet local soumis aux élus respecte la règle de l'ancienneté, le mouvement reste très largement déficitaire. Pour cette raison, la CGT a voté contre le projet de mouvement local.

Vote : ABST : Néant, CONTRE : 3 (CGT, FO et Solidaires), POUR : 4 (Direction)

LES ELUS CGT EN CATEGORIE C

Bruno MARRIER : SIP Bordeaux-Amont: 06 19 56 75 30

Nadège VIRY : Trésorerie de BLAYE : 05 57 42 75 75



CAPL du 4 juillet 2017

Mouvement du 1er septembre 2017 des Cadres C

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

Il y a fort à parier que l'application du projet gouvernemental du nouveau président de la République entraîne en France une régression sociale sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Ce sont les acquis issus du Conseil National de la Résistance, mis en place à la libération, qui sont remis en cause : sécurité sociale, droit du travail, statut de la fonction publique...

Le code du travail est jugé responsable du chômage en France. Le gouvernement veut le mettre en pièces par l'inversion de la hiérarchie des normes, la barémisation-limitation des indemnités ou la fusion de toutes les instances représentatives du personnel.

Le fonctionnaire coûte trop cher : la solution Macron prévoit la suppression de 120 000 postes, dont 50 000 dans la Fonction Publique d'État.

Quant au statut, il est jugé "inapproprié" par le nouveau président.

Se déclarant ni de droite ni de gauche, le président Macron veut mettre en place une politique néo-libérale, à l'instar de celle pratiquée dans les pays anglo-saxons dans les années 1980, ou plus récemment en Allemagne.

Ces politiques économiques se sont traduites par une forte augmentation de la pauvreté, une concentration des richesses entre quelques mains, une déstabilisation des sociétés provoquant une poussée des mouvements populistes d'extrême droite.

Au niveau de la DGFIP, le mouvement général des mutations C au 1er septembre 2017 fait apparaître un sous-effectif de 1 496 agents C dont 47 en Gironde. Les lauréats du concours C affectés au 1er septembre ne comblent pas ce déficit. La CGT demande le recrutement immédiat de la liste complémentaire.

Ces sous-effectifs vont se traduire dans les services par plus de souffrance au travail, plus de stress, plus de difficultés à assurer les missions de service public.

La catégorie C est la première touchée. En effet, c'est elle qui a quasiment supporté la totalité des suppressions d'emplois.

La CGT Finances Publiques exige l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois qui remettent en cause le maillage territorial et l'accès au service public pour l'ensemble de la population.

La CGT restera également vigilante quant au redécoupage des RAN en Gironde et au maintien des droits et garanties actuels des agents en cas de restructurations. La CGT s'opposera toujours à la mobilité forcée.

Lancé dans une folle course à la destruction de toute la DGFIP, le Directeur Général a désormais choisi de s'attaquer au dialogue social, en diminuant les temps de préparation et en ne prenant pas en charge les frais des élus suppléants dans les CAP locales, ou les CT locaux par exemple...

La première réaction serait de se dire que cette décision est avant tout l'affaire des syndicats. Mais ce n'est pas cela que la DG a en tête, en empêchant les instances de dialogue social de pouvoir correctement travailler.

Avec cette dégradation délibérée du dialogue social, ce sont d'énormes difficultés, voire l'impossibilité pour les représentants du personnel à défendre les droits à mutation, à avancement, à recours contre l'évaluation, et plus généralement les conditions de vie au travail et les missions.

- Sans CAP, il sera bien plus simple pour les directions d'imposer des mobilités forcées, de gérer de manière encore plus opaque les collègues...
- Sans CT, de quelles informations disposerons-nous sur l'avenir de nos missions ?

C'est bien à l'arbitraire des directeurs locaux téléguidés par la Direction Générale que l'administration veut soumettre les agents !

La CGT finances publiques exige :

- le respect du statut général des fonctionnaires, de nos statuts particuliers, de nos droits et garanties collectives ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP, la création des emplois nécessaires et le comblement immédiat des vacances d'emplois ;
- le maintien du réseau de la DGFIP, l'arrêt des restructurations et fermetures de services ;
- le maintien et le développement de nos missions dans un service public de qualité et de proximité ;
- l'augmentation des salaires ;
- l'abandon du prélèvement à la source ;
- une amélioration réelle et concrète des conditions de vie au travail.

Les élus CGT Finances Publiques 33